



Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze février à dix-neuf heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars et des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Christol-de-Rodières**.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Magali ARNAL

Mme Nathalie FORGEROU

M. Robert HAMON

M. Manuel CABANERO

Mme Karine GAILLARD

Mme Edith MARSCHAL

M. Hervé CLÉMENT

M. Olivier GUEDON

Mme Virginie VERAN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé CLEMENT

Ordre du jour :

Madame le maire ouvre la séance et procède à la lecture du Procès-Verbal du Conseil municipal des 9 et 23 décembre 2024

I/ SMEG : Tranche 2 : Renforcement et dissimulation des réseaux secs chemin du Salet

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux coordonnés « Renforcement et dissimulation des réseaux secs-Poste ST-CHRISTOL (Tranche2) »

Ce projet s'élève à 159 695,68 € HT soit 191 634,82 € TTC

Définition sommaire du projet :

A la suite de la FPT d'ENEDIS n°2019R007 en date du 07/08/19, il est prévu le renforcement du réseau BTA du poste St Christol sur la commune de Saint-Christol-de-Rodières, où l'on recense 8 clients mal alimentés et un départ mal alimenté. Le poste type UP avec un transformateur de 250 kVa est utilisé à 76% de sa capacité. La chute de tension est mesurée à 11,04% pour un delta U admissible de 10,18%.

Pour cette Version 3, les travaux consistent au renforcement des dipôles en contraintes delta U n° 34 à 102, par la pose d'un réseau souterrain sur la totalité du projet soit sur une longueur d'environ 850 m, en lieu et place du réseau T70² existant, avec pose d'un câble de section 150², solution faisant suite aux refus de conventions et aujourd'hui à l'opportunité d'une coordination avec la réfection du réseau d'AEP réalisé par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien. Sur toute la partie souterraine le télécom sera repris. Il sera également prévu la mise en place d'un ensemble fusibles de protection de 200 A au niveau du départ du poste de transformation,

Cette opération sera scindée en 2 tranches financières suivant découpage de la version 2, à savoir, passage en souterrain de la partie qui était projetée en aérien.

Cette tranche 2, prévoit donc la pose d'un câble souterrain 150² sur environ 350m en lieu et place du T70² à déposer. En coordination le réseau Télécom sera mis en souterrain, ainsi que l'éclairage public avec reprise des lanternes Led existantes sur les supports BT conservés.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans les Etats Financier Estimatifs (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

À l'unanimité

1. **APPROUVE** les projets sur les réseaux :

- D'électricité 24-192-REN dont le montant s'élève à 140 000,00 € HT soit 168 000,00 € TTC
 - De génie civil Télécom 24-192-TEL dont le montant s'élève à 19 695,68 € HT soit 23 634,82 € TTC, dont 12 000 € TTC déjà délibérés lors du Conseil municipal du 25 juin 2024 (délibération n°17/2024)
- Dont les périmètres sont définis dans les dossiers d'avant-projets ci-joint, ainsi que les Etats Financiers Estimatifs, et demande leur inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir

2. **DEMANDE** les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.

3. **S'ENGAGE** à inscrire ses participations, telles qu'elles figurent dans les Etats Financiers Estimatifs ci-joint, et qui s'élèveront approximativement à :

- . 0,00 € pour le réseau d'électricité 24-192-REN
- . 23 630,00 € pour le réseau de génie civil Télécom 24-192-TEL dont 12 000 € TTC délibérés lors du Conseil municipal du 25 juin 2024 (délibération n°17/2024)

4. **AUTORISE** son Maire à viser les Etats Financiers Estimatifs, la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage de génie civil Télécom ci-joints

5. **VERSERA**, ses participations en deux temps comme indiqué dans les Etats Financiers Estimatifs

- Un acompte au moment de la commande des travaux,
- . Le solde à réception des travaux.

6. **PREND NOTE** qu'à la réception des travaux le SMEG établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment les participations définitives de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7. Par ailleurs, dans le cas où les projets seraient abandonnés à la demande de la mairie, la commune **S'ENGAGE** à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à :

- 1 848,00 € TTC pour le réseau d'électricité 24-192-REN
- 264,00 € TTC pour le réseau de génie civil Télécom 24-192-TEL

8. **DEMANDE** au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

9. **AUTORISE** son Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires

Questions diverses :

1/ Proposition de l'office de tourisme « Provence Occitane »

L'office de tourisme « Provence Occitane » nous propose d'organiser pour la troisième année, un pique-nique prévu pour le lundi 21 juillet 2025.

Une partie sera organisée par eux et comme d'habitude, nous nous chargeons de mettre en place les tables, bancs etc.

Le Conseil est d'accord à l'unanimité pour accueillir cette manifestation.

2/ Le repas des aînés.

Nous savons qu'il faut s'y prendre à l'avance pour organiser cette manifestation.

Nous devons prendre plusieurs décisions :

Quand ?

Le Conseil décide de refaire le repas des aînés au mois de mai. La date validée par tous est le Mercredi 21 Mai 2025

Faisons-nous appel à un traiteur ou réservons nous un restaurant ?

Virginie se charge de contacter plusieurs restaurants et plusieurs traiteurs. En fonction des réponses sur leurs disponibilités et tarifs, nous prendrons une décision collégiale.

3/ Avancement des travaux.

L'ancienne Mairie : Le carreleur à terminer.

Il reste à faire :

Des retouches (plâtre),

Terminer l'électricité et la plomberie,

La peinture,

Installer meuble évier cuisine et lavabo salle de bain,

Tuber le conduit de cheminée.

Installer les portes intérieures et la nouvelle porte de la cave

Appartement 13 place de l'église vide :

La peinture est faite.

Il reste à faire :

Changement de 2 fenêtres et d'un volet

Mettre la clim

4/ Point sur la réunion du 21 janvier 2025.

Rencontre en mairie concernant le projet d'enfouissement des lignes électriques et de communications, du renforcement de la ligne électrique et amélioration du réseau principal d'eau potable Chemin du Salet.

Etaient présents :

Pour le compte du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard « Territoires d'énergie »

Monsieur JOUANEN représentant le cabinet d'étude CEREG, Maître d'œuvre, une représentante de l'entreprise INEO en charge des futurs travaux.

Pour le compte de l'Agglomération du Gard rhodanien – Service de l'eau :

Monsieur PELTIER, chef de service de l'agglomération de l'eau

Un représentant du cabinet d'étude SEIRI, un représentant de l'entreprise CARMINATI en charge des futurs travaux sur le réseau principal d'eau potable.

Les élus présents :

Nathalie Forgerou, Maire

Hervé Clement, 1^{er} adjoint

Virginie Veran, 2^{ème} adjointe

Edith Marschal, conseillère municipale

Pour rappel : Cela fait maintenant 3 ans que la commune, le syndicat « Territoires d'énergie du Gard » et l'agglomération de l'eau travaillent sur ces travaux. Il faut savoir que sans le consentement des habitants de ce quartier, rien ne pourra se faire.

Date prévisionnelle des travaux : fin mars début avril.

Organisation de la circulation : La circulation sera coupée le temps des travaux de 8h à 17h.

Une déviation via le chemin de randonnée est à envisager avec quelques travaux de terrassement. C'est **une réflexion à poursuivre.**

Pour les personnes qui ne travaillent pas mais souhaitent utiliser leur véhicule dans la journée, il y aura la possibilité de garer leurs véhicules à la mairie.

Tout cela reste à étudier et à présenter à l'ensemble des habitants du Salet.

L'éclairage public : L'éclairage public ne changera pas. Les mats qui supportent cet éclairage resteront les mêmes.

Le nouveau réseau d'eau : Il s'agit de changer la canalisation partant du château d'eau jusqu'en bas du Salet. Actuellement ce réseau principal d'eau potable passe chez des particuliers. Aussi, nous profitons de ces travaux d'enfouissement :

- ✓ Pour mettre ce réseau sur le domaine public,
- ✓ Augmenter le diamètre de ce réseau afin de pouvoir créer deux points pour installer des bornes à incendies.

Le raccordement auprès des particuliers se fera en même temps au fur et à mesure de l'installation de cette nouvelle canalisation.

Les coupures à prévoir : Concernant l'électricité, ENEDIS avertit l'intégralité de ses abonnés par courrier, mail et SMS ainsi que la Mairie au moins 4 semaines à l'avance.

Lors du raccordement des abonnés à la nouvelle ligne électrique, les foyers sont avertis 1 semaine à l'avance. Concernant les coupures d'eau, la mairie et les particuliers seront avertis au moins une semaine à l'avance.

Quoi qu'il en soit, la mairie communiquera via Panneau Pocket, Face Book, son site internet et pour les personnes âgées, par courrier.

Information du public : Une réunion publique aura lieu en amont des travaux avec l'ensemble des représentants de chaque entreprise, l'agglomération du Gard rhodanien et le syndicat mixte d'électricité du Gard. La date est à prévoir, un soir en semaine à 18h30.

5/ Point sur la fermeture administrative de l'église.

Au mois de décembre, la commune a pris un arrêté municipal interdisant l'accès à l'église à tout public.

La commission de sécurité a été contactée. Les pompiers doivent contacter la mairie afin de donner une date de leur passage.

Dans l'attente, il faut demander des devis pour mettre l'église hors d'eau et sécuriser à minima les charpentes.

Nous devons solliciter trois entreprises.

Après le passage des pompiers et leur avis, nous verrons si nous devons maintenir l'église fermée ou pas.

Clôture du procès-verbal :

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 11 février 2025 à 20 heures.

M. Hervé CLÉMENT
Secrétaire de séance



Mme Nathalie FORGEROU
Maire

